PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA PAROISSE ST-LAURENT ESTAVAYER

PV ASS 12 Année 2023

Mercredi 11 octobre 2023 Centre de rencontre des Focolari à Montet

1. Salutations et prière

Le président M. Alexandre Duc ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes en les remerciant de s'être déplacées pour assister à cette assemblée extraordinaire de la Paroisse St-Laurent Estavayer.

Il salue les prêtres, l'équipe pastorale, les autorités communales présentes, les chœurs-mixtes, leurs directeurs et organistes.

Il remercie les Focolari pour leur accueil dans leurs locaux.

M. le président passe la parole à l'abbé Dariusz pour la prière.

Excusés : Marie-Claude Fontaine, Gérard Dévaud, Sarah Fontaine, Danièle Berger, la commune de Châtillon et la commune des Montets

2. Nomination des scrutateurs, lecture du tractanda et approbation

Les scrutateurs seront Mme Claudine Maendly de Frasses et M. Jean-Marie Monnerat de Rueyres-les-Prés. Merci pour cet engagement !

Ce soir, nous dénombrons 69 participants, la majorité est donc de 35.

Conformément au règlement ainsi qu'à la décision de l'assemblée constitutive, cette assemblée a été convoquée par une parution dans la FO n° 37 du 15 septembre 2023, l'affichage aux piliers publics des communes concernées, l'affichage dans nos églises et la distribution d'un tout-ménage dans la totalité de la paroisse. Il n'y a ni remarque, ni question sur le mode de convocation.

Tractanda:

- 1. Salutations et prière
- 2. Nomination des scrutateurs/-trices, lecture du tractanda et approbation
- 3. PV de l'assemblée de paroisse du 26 avril 2023 et approbation (Le PV ne sera pas lu mais mis à disposition 30 minutes avant l'assemblée pour lecture et est à disposition sur le site internet de la paroisse 2 semaines avant)
- 4. Validation du mode de convocation à l'assemblée de paroisse
- 5. Election de la commission financière
- 6. Eglises de Montbrelloz, création d'un groupe d'étude pour l'avenir des églises
- 7. Point pastoral
- 8. Présentation de la confrérie St-Eloi de Cugy
- 9. Divers

Le tractanda est approuvé à l'unanimité. L'assemblée peut débuter.

3. PV de l'assemblée du 26 avril 2023 et approbation

Le PV n'est pas lu, mais était disponible 30 minutes avant l'assemblée et figure sur le site internet de la paroisse. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements au secrétariat pour sa rédaction.

4. Validation du mode de convocation à l'assemblée de paroisse

Le mode de convocation actuel se présente comme suit :

- Parution dans la Feuille Officielle
- Affichage aux piliers publics
- Affichage au fond des églises
- Tout-ménage dans la totalité de la paroisse

Le coût pour le tout-ménage se monte à un total de CHF 2'100.00. Le conseil de paroisse propose, pour la nouvelle législature, une alternative au tout-ménage par une parution dans le Républicain et la Broye. Le coût pour une parution dans les journaux se monte au maximum à CHF 590.00.

Le conseil de paroisse propose donc :

- Parution dans la Feuille Officielle
- Affichage aux piliers publics
- Affichage au fond des églises
- Parution dans le Républicain et la Broye

M. le président demande s'il y a des questions.

Mme Bernadette von Niederhaüsern fait remarquer que la convocation est, de toute façon, insérée dans le feuillet dominical.

M. le président ajoute que la convocation apparaît également sur le site internet de la paroisse et maintenant dans la newsletter.

Cette proposition est passée au vote, elle est acceptée à l'unanimité.

5. Election de la commission financière

La commission financière de la législature précédente se représente dans son intégralité, mis à part M. Alexandre Bersier qui a rejoint le conseil de paroisse.

Le conseil de paroisse a recherché activement une personne désirant siéger à la commission financière. Mme Edith Volery a manifesté son intérêt à intégrer cette commission.

M. le président demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre serait intéressé. Ce n'est pas le cas. Il propose de passer au vote. Les membres de la commission financière, soit Mmes Marie-Thérèse Renout et Edith Volery et MM. Michel Losey, Jean-Paul Brügger et Yves Perriard, sont élus à l'unanimité.

M. le président les remercie pour leur dévouement.

6. Eglises de Montbrelloz, création d'un groupe d'étude pour l'avenir des églises

Le but de ce groupe et de proposer une solution viable sur l'avenir des deux églises de Montbrelloz.

Dans les prochaines années, des travaux majeurs devront être entrepris dans la nouvelle église, qui a déjà plus de 60 ans. Et l'ancienne église ne peut pas être laissée en l'état. Il est important que ces bâtiments soient mis en valeur.

Le groupe d'étude devrait comporter au maximum neuf membres. Plusieurs personnes ont fait part de leur intérêt. Il s'agit de Mme Noëlla Brasey et M. Gérard Moullet, de l'association de l'ancienne église, de M. Carlo Bonferroni et de Mmes Anita Marmy et Maria Plancherel, de la communauté de Montbrelloz, de MM. Dominique Chassot et Alexandre Duc et Mme Mireille Duc, du conseil de paroisse.

M. le président demande si quelqu'un d'autre serait intéressé à intégrer ce groupe d'étude. Personne ne se propose. L'assemblée valide ce groupe à l'unanimité.

7. Point pastoral

L'abbé Dariusz Kapinski présente le fil rouge de l'année pastorale et son slogan « Jésus, ma soif et ma source ». Et il rappelle que le Christ est au cœur de notre vie.

M. le président remercie l'équipe pastorale et toutes les personnes concernées pour leur engagement dans l'organisation de la messe d'entrée de l'année pastorale.

8. Présentation de la confrérie St-Eloi de Cugy

Dorénavant, à chaque assemblée, il y aura une présentation d'une des nombreuses confréries de la paroisse. Et nous commençons, ce soir, avec la confrérie St-Eloi de Cugy.

M. Patrick Chuard, membre de la confrérie, explique que la confrérie a été fondée entre 1455 et 1525 dans la paroisse de Cugy-Vesin. La date exacte n'est pas connue, car les archives ont brûlé en 1707 avec les archives de la paroisse. Elle était apparentée, à ses débuts, à une société de secours mutuel. Elle permettait aux familles membres de s'assister en cas de décès ou de difficultés ou encore de régler des conflits entre paroissiens. La confrérie fête son saint patron le 1^{er} décembre.

Seuls les fils aînés des familles Bersier, Borgognon, Chuard et Catillaz avaient le droit d'en faire partie. Cette règle s'est assouplie de nos jours. Par contre, la mixité et l'ouverture à d'autres familles ne sont pas encore envisagées afin de respecter les statuts.

Dimanche prochain, le 15 octobre, la confrérie fêtera les 100 ans de son drapeau avec sa devise « Fais ce que dois ». Leur nouvel aumônier, Nicolas Glasson, célébrera la messe.

Le désir de la confrérie est maintenant d'être plus active. Les membres vont trouver les personnes âgées, de l'ancienne paroisse de Cugy-Vesin, chez eux ou dans les homes. Ils veulent retrouver le sens chrétien de la confrérie St-Eloi.

9. Divers

M. le président rappelle que les Céciliennes auront lieu du 17 au 19 novembre à Cugy et laisse la parole à M. Maurice Bourqui pour quelques informations supplémentaires.

Il rappelle que l'ensemble des chœurs de la paroisse avec les chœurs de Surpierre et Fétigny-Ménières y participeront. Il y aura un loto le 12 novembre et un concert le 17 novembre à la grande salle. La messe et le banquet officiel auront lieu le 19 novembre.

Il profite de faire remarquer que les micros de l'église de Cugy ne fonctionnent pas correctement. Mme Rafaëlle Mascaro en est étonnée. Une rencontre s'organisera à Cugy pour régler ce problème.

M. le président laisse maintenant la parole à l'assemblée.

Mme Bernadette von Niederhaüsern annonce une soirée publique (table ronde) organisée par les Amis d'Haïti. Elle aura lieu le vendredi 20 octobre à 19h30 au Boulevard de Pérolles 40 à Fribourg.

M. Jean-Marc Volery demande pourquoi la messe du samedi soir a lieu à 18h00 et plus à 18h30. Il aimerait une réponse concrète, car le seul retour qu'il a eu est : « Ce sont les curés qui ont décidé! ».

Il souligne également que lors de l'enterrement de Mme Sylvie Volery, le chœur n'a pas chanté et le prêtre présent a relevé que c'était très bien car autrement l'enterrement aurait été trop long.

L'abbé Dariusz Kapinski explique que les prêtres ne sont pas seuls à décider des horaires des messes, le planning est fait en équipe pastorale et envoyé aux communautés et aux chœurs pour consultation.

Pour l'enterrement de Mme Volery, la famille n'a pas souhaité le chœur-mixte et il leur a dit que ce n'était pas primordial, la présence du chœur n'est pas obligatoire.

Concernant les enterrements, il rappelle que nous sommes au service de la liturgie et du peuple et que nous ne devons pas s'auto-célébrer sans voir les autres.

Plus personne ne demande la parole, M. le président va donc clôturer cette assemblée.

Il remercie toutes les personnes qui œuvrent au sein de la paroisse par leur travail tout au long de l'année et il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée extraordinaire se termine à 20h17.

Alexandre Duc Président Claudia Moret Secrétaire